

Commune de Foisches

Route de Charlemont

08600 FOISCHES

Tel : 03.24.42.07.03

mairie.foisches@wanadoo.fr

Mme SIMON, Gestionnaire de la salle : ☎ 06.76.83.04.82

Règlement d'occupation de la Salle Polyvalente



Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Tel :

Date(s) de la location :

Droits et Obligations du locataire de la salle :

L'occupant de la salle s'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement.

À la signature du contrat, l'occupant remettra un chèque de caution de **150€**, libellé à l'ordre de la « Mairie de Foisches ». Celui-ci servira de réservation et restera acquis en cas de dégradation de la salle polyvalente ou en cas de désistement.

Les obligations pour toutes manifestations incombent à l'occupant (assurances, responsabilité civile, déclaration à la SACEM).

La municipalité a souscrit une assurance couvrant les risques majeurs pouvant survenir (dégât des eaux, incendie). Toutefois, il vous incombe de fournir une attestation responsabilité civile couvrant les dégâts pouvant être occasionnés.

Le Maire décline toute responsabilité en cas de vol ou accident de toute nature.

Un état des lieux sera effectué à la prise de location et à la remise des clés. Toute constatation doit être effectuée avant de prendre possession des lieux et doit être signalée.

Tout bris de verres, vaisselle, toute disparition, dégradation de matériel ou éventuelles réparations vous seront facturés au tarif en vigueur.

Il est formellement interdit d'apposer des pointes, clous, punaises ou autocollants sur les murs et les portes de la salle.

Vous utiliserez uniquement de l'autocollant sur les châssis et vous les décollerez correctement avant restitution de la salle. Les ficelles devront également être décrochées.

Le locataire s'engage à débarrasser les locaux de tout ce qui n'appartient pas à la mairie. Il s'engage également à procéder au nettoyage complet du bâtiment mis à sa disposition, après utilisation. (sous peine de retenue sur caution)

Le locataire a la possibilité de choisir l'option « Multimédia » pour un montant de 50€, en le spécifiant à la mairie, lors de la réservation.

Cette option lui donne accès à l'utilisation de l'écran sur la scène ainsi qu'au matériel audio. Ainsi, le locataire peut diffuser des images ou vidéos depuis son PC personnel, ou depuis une clé usb.

Si le locataire choisit cette option, un état des lieux du matériel (écran et armoire audio) sera effectué à la restitution des clés.

Le locataire de la salle bénéficie, sans supplément, de l'aire de pelouse avec barbecues et tables de pique-nique, attenante à la salle. Pour cela, il faudra informer au préalable la Mairie du souhait d'utiliser les barbecues afin d'obtenir la clé du portail d'accès. Les barbecues et les tables devront être nettoyés et la pelouse devra être débarrassée de tout débris.



Le nettoyage de la salle peut être effectué par la Mairie, moyennant un forfait de 100€.

Réservation de la salle :

Les réservations s'effectuent uniquement auprès du secrétariat de la Mairie, pendant les heures d'ouverture au public :

Le lundi, mardi, jeudi de 10h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h00

Le mercredi de 10h00 à 11 h00 et de 18h00 à 20h00

Le vendredi, de 10h00 à 11 h00.

Une visite des locaux peut être organisée avec la gestionnaire de la salle, sur prise de rendez-vous.

Pour votre information, un défibrillateur a été installé à proximité de la salle, devant la mairie.

FRAIS DE LOCATION ET D'OCCUPATION DE LA SALLE :

Location : 200€/jour

350€ le week-end complet (samedi et dimanche)

En supplément :

- Chauffage/gaz : 16€

- Electricité 0,10€ du kwh

- Option Multimédia sur demande : 50€

Fait à Foisches, le

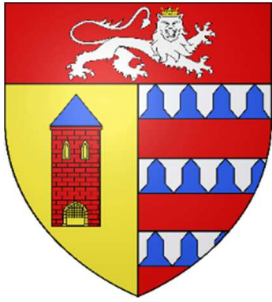
Le Maire,

Richard Debowski

Lu et approuvé, le

Le locataire

Voici quelques consignes à respecter :



- Balayage et nettoyage de l'intégralité de la salle, de la cuisine, de la scène, du couloir et des sanitaires (urinoirs, lavabos et WC Hommes, Femmes) et hall d'entrée
- L'usage de confettis est interdit dans la salle
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de la salle polyvalente
- Le frigo, la chambre froide et le congélateur doivent être nettoyés, débranchés avec porte laissée entre-ouverte
- Le four doit être nettoyé (utiliser un décapant pour four) ainsi que les plaques de cuisson. Ne pas utiliser d'éponge grattante.
- La cafetière doit être nettoyée à l'eau claire.
- Le lave-vaisselle doit être vidé et nettoyé
- Les verres doivent être rangés, pieds vers le bas, dans leurs boîtes en carton ou bacs plastiques respectifs
- Les chaises et les tables doivent être propres, empilées et rangées sur les supports prévus à cet effet
- Les vidanges en verre doivent être déposées dans le container à verre situé devant la salle
- Les sacs poubelles et le container devront être placés à l'angle de la rue, près de la Mairie, **le dimanche soir au plus tard.**
- Avant votre départ, assurez-vous de laisser le parking et la pelouse, propres.

Merci.